

97, de Vaudreuil, Boucherville, Québec, Canada, J4B 1K7 Tél.: (450) 449-1499 Fax: (450) 641-4657

Courriel: info@norbec.com

GARANTIE DU FABRICANT, CHAMBRES FROIDES

La garantie décrite ci-après annule et remplace toute autre garantie de conformité, d'adéquation et de durabilité du produit et des matériaux qui le composent.

La présente garantie est accordée exclusivement à l'acheteur initial du produit et est, par conséquent, incessible.

SYSTÈMES NORBEC INC., à titre de fabricant, garantit que le produit faisant l'objet de la présente, est libre de toute défectuosité et de tout vice de fabrication, incluant tout défaut de délaminage, et ce, pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date d'installation du produit ou après 45 jours de la livraison, si cette date est antérieure. Les accessoires. tels que poignées, pentures, fils chauffants, thermomètres, etc., sont garantis pour une période d'un an. Les équipements de réfrigération sont couverts par une garantie distincte, si applicable.

La main-d'œuvre requise pour la réparation ou le remplacement de pièces est garantie pour une période d'un an.

Tout autre produit ou équipement vendu par SYSTÈMES NORBEC INC. mais fabriqué par un tiers sera couvert par la garantie offerte par ce dernier.

Aucune autre garantie ni aucun autre engagement ne sont exprimés ni sous-entendus. Cette garantie s'applique uniquement aux produits fabriqués par SYSTÈMES NORBEC INC. et installés au Canada. Une inspection déterminera, à l'entière satisfaction de SYSTÈMES NORBEC INC., si un défaut devient une condition d'application de cette garantie.

La présente garantie ne s'applique pas dans le cas où les dommages subis par le produit seraient la conséquence d'emploi abusif, de mauvais usage, de mauvaise installation, de négligence, de modifications non autorisées par SYSTÈMES NORBEC INC., d'un cas fortuit ou de force maieure tel qu'un tremblement de terre, une tornade, etc., ni dans le cas où lesdits dommages seraient la conséquence de problèmes de nature structurale ou de tout événement de quelque nature que ce soit et n'étant pas causé directement par les qualités intrinsèques du produit faisant l'objet de la présente garantie. Cette garantie ne s'applique que dans la mesure où le produit en faisant l'objet n'a pas été adapté, modifié, ni endommagé de quelque façon que ce soit et n'a pas été exposé à des conditions pouvant affecter ses caractéristiques.

Il est une condition essentielle de l'application de la présente garantie que l'installation soit conforme aux détails de montage livrés en même temps que les panneaux faisant l'objet de cette garantie et que ces détails soient strictement suivis selon les recommandations de SYSTÈMES NORBEC INC., à défaut de quoi, cette garantie deviendra nulle et non avenue.

La présente garantie, si applicable, se limite et se limitera au remplacement du produit faisant son objet, déduction faite de la dépréciation au jour du remplacement et exclusion expressément faite des coûts ou frais de maind'œuvre autres que ceux requis pour le remplacement des composantes jugées défectueuses, tel que, mais non exclusivement, les frais de main d'œuvre et déplacement si le produit est installé dans une région éloignée, les travaux connexes liés au remplacement, les frais de location d'équipements ou des coûts occasionnés par suite de dommages directs ou indirects, y compris, mais non exclusivement, la perte de revenus, la perte de ventes ou la perte de biens ou de propriétés, de quelque nature que ce soit, résultant ou pouvant résulter d'une défectuosité ou d'un vice de fabrication ou de conception du produit. En toutes circonstances, la responsabilité de SYSTÈMES NORBEC INC. n'excédera pas le prix d'achat original.

Cette garantie doit être interprétée et gouvernée selon les lois en vigueurs dans la province de Québec, Canada. Tout litige devra être soumis à la cour du Québec, district de Longueuil.

CE PROGRAMME DE PROTECTION EST NON TRANSFÉRABLE

Certificat de garantie #:
Contrat #:
Date d'entrée en vigueur:
Vendu à:
Bénéficiaire: